

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 41 (1933)
Heft: 6

Artikel: Une demande en mariage
Autor: Gilliard, Charles
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-31883>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UNE DEMANDE EN MARIAGE

Dans un registre des Archives cantonales ¹, où elle n'a que faire, on trouve la pièce suivante ; c'est un brouillon, fort raturé, que je transcris en modernisant quelque peu l'orthographe.

« Noble, sage et vertueuse dame, Madame de St-George, vous, les Nobles et puissants Srs., M. d'Allaman, M. de Crans et M. Buttet, fils, beaux-fils et parents de madite dame, tous nos honorés Srs. et dame,

Voici François de Crousaz, mon honoré neveu, assisté de son frère aîné et de Noble et vertueux M. de Rossens ², leur parent, avec nous autres lui faisant compagnie et singulièrement, mêmement avec la bonne volonté, consentement et grande industrie de ma très honorée sœur, sa mère, et autres ses parents et alliés absents,

lequel, désirant parvenir au saint état de mariage, ordonné de Dieu et de son Eglise, ensuivant les grandes faveurs et amitiés que son frère aîné ³ aurait, ces jours passés, reçus de votre bénignité d'avoir été accepté pour être du nombre de vos enfants et très humble parent, et, [ayant] reconnu les grandissimes vertus, sagesse et pruden-ces desquelles serait douée Mademoiselle ⁴ votre fille, accompagnées d'une nourriture et instruction matérielle décente à icelle, eu égard aussi à l'extraction et [à] son parentage paternel et maternel signalé d'entre plusieurs maisons du pays,

toutes ces choses remarquables l'auraient induit et [lui auraient] donné hardiesse à tâcher de parvenir à l'augmentation de votre alliance et pourtant (= partant) vous re-

quêter, comme de fait icelui m'a donné charge de vous prier très humblement [que] votre bon plaisir soit de lui donner et octroyer en mariage et pour son épouse et femme légitime madite très honorée nièce, Mademoiselle ⁴, votre fille et sœur, avec laquelle il se comportera si vertueusement que Dieu sera glorifié de leur mariage, [et qu'] elle en recevra contentement et vous, Madame, frères et parents, d'amples réjouissances,

et [ce] faisant nous recevrons une grandissime amitié et, outre les modernes alliances, les anciennes qui auront été entre nos aïeux seront de plus fort renouvelées, [ce] qui nous obligera de plus fort à vous rendre devoir de tous services, honneur et respect, en tous endroits qu'il vous plaira de nous honorer de vos commandements,

vous priant... »

La page finit là et nous ignorerons toujours la fin de ce compliment ou de cette lettre, car nous ne savons pas s'il s'agit d'un discours ou d'une épître.

Grâce aux renseignements obligeants de M. H. Chastellain, sous-archiviste cantonal, et aux notes du généalogiste Dumont, nous avons pu trouver sans grand'peine qui étaient les personnages mentionnés dans ce texte.

Pierre-Louis LOYS, Sr. de St-George, décédé en 1587, laissait une veuve, Urbaine Challet. D'un premier mariage avec Sébastien Cerjat, elle avait eu un fils, Philippe, Sr. d'Allaman. De son second mari elle avait quatre filles : Jeanne, qui avait épousé Guil. Buttet, Françoise, qui avait épousé d'abord Jaques Polier, puis Daniel Quisard, Sr. de Crans, enfin Louise et Claudine, qui épousèrent toutes deux des frères de Crousaz.

De son mariage avec Jeannette (ou Pernette ?) Mailardo, Claude de CROUSAZ avait eu un fils aîné Simon-Pierre, puis deux jumeaux, Georges et François, nés,

semble-t-il, en 1581 ; Georges épousa Louise Loys et François — celui dont il est question ici — Claudine, sa sœur.

Comme Madame de St-George, Madame de Crousaz était veuve depuis 1591 au moins ; un de ses frères agissait en son nom et en celui de son neveu. Comme elle en avait deux, il est difficile de dire lequel c'était. Jean Maillardoz vivait à Rue ; Franz, qui avait épousé une Villarzel, habitait Lucens, semble-t-il. Comme, en ces temps de luttes confessionnelles, seuls les catholiques pouvaient habiter sur terre fribourgeoise et des protestants sur terre bernoise, je suppose qu'il s'agit du second. Remarquons qu'il ne connaissait pas le prénom de sa nièce, que le futur paraît avoir ignoré également.

Madame de St-George ne s'en montra pas surprise, elle répondit favorablement à cette demande cérémonieuse ; François de Crousaz épousa Claudine Loys ; le mariage fut heureux, car ils eurent beaucoup d'enfants et les deux frères de Crousaz héritèrent de la terre de St-George⁵...

Cela se passait au début du XVII^{me} siècle, avant la fin de l'année 1607.

Charles GILLIARD.

N O T E S.

¹ B d 2, fo 251.

² Un Moratel ; *Dict. hist. du canton de Vaud*, t. II, p. 560.

³ Georges, son jumeau, et non Simon-Pierre dont il est question plus haut.

⁴ Le nom n'est pas indiqué, l'espace est resté blanc.

⁵ *Dict. hist.*, t. II, p. 598. Dumont donne le 8 nov. 1607 comme la date de ce double mariage.